

Études de deuxième cycle sciences infirmières IPS Processus

Activité de perfectionnement – formation -colloque

Les heures de stage visent l'intégration des compétences et habilités propres au rôle IPS et doivent y être consacrées.

La mise à jour des compétences est une norme professionnelle (OIIQ) qui est de la responsabilité de l'infirmière et peut prendre différentes formes, soit des lectures, des activités de formation continue, des diners conférences, des colloques...

Les activités de formation contribuent à la mise à jour des connaissances, par exemple l'émergence de nouveaux traitements, de nouvelles lignes directrices nationales, de nouvelles données probantes disponibles ou à la révision de notions complexes. Elles sont aussi propices au réseautage et au développement du leadership professionnel.

L'université encourage les initiatives et la prise en charge par l'étudiante d'habitudes qui sont favorables à une culture de perfectionnement, mais pas au détriment des heures exigées par le stage dans le cadre d'un programme de formation IPS.

Contexte

- Les étudiantes sont en immersion pour une période de 950 heures (approximativement six mois) dans des milieux cliniques;
- Elles sont jumelées avec des IPS ou médecins qui ont accès à de la formation continue;
- Elles peuvent être interpellées par des activités, des colloques ou congrès qui répondent à un ou plusieurs besoins individuels de formation;
- Elles peuvent avoir des fenêtres d'opportunité reliées au milieu de stage, p. ex. formation sur le lieu de stage (UMF) colloque médical ou pluridisciplinaire d'une organisation (Institut, CHU, CISSS ou CIUSSS);
- L'université doit s'assurer que les activités de stage sont consacrées aux apprentissages de nature clinique et de niveau deuxième cycle universitaire;
- Il est convenu que l'étudiante tout au long de son stage doit se préparer aux activités cliniques planifiées, faire des lectures et recherches en dehors des heures de stage. Ex : demande de préparation par le superviseur en prévision d'un patient planifié le lendemain avec une condition particulière;
- On doit prendre en considération l'évolution et l'intégration des compétences de chacune des étudiantes avant de libérer des heures de stage pour de la formation continue.

Étudiante	Superviseur et professeure ou chargée de cours	Coordonnateur des études de deuxième cycle IPS - volet administratif.
<i>Étudiante</i> ➤ À l'intérieur du journal de bord, l'étudiante doit inscrire les activités de formation continue auxquelles elle assiste dans le cadre de son stage (dîner-conférence, club de lecture...); ➤ L'étudiante doit faire une demande pour toute activité intra murale d'une demi-journée ou plus; ➤ L'étudiante doit faire une demande pour toute activité externe de formation continue;	<i>Superviseur</i> ➤ Par modèle de rôle expose l'étudiante aux mécanismes, outils disponibles et différentes façons de mettre ses connaissances à jour (outils de recherche, activités...); ➤ Favorise et guide l'étudiante vers une consolidation des compétences et l'acquisition de nouvelles connaissances; ➤ Guide et aide l'étudiante à identifier des moyens et activités d'actualisation des connaissances et de formation continue; ➤ Dirige les demandes de formation vers la professeure ou la chargée de cours. <i>Professeure - Chargée de cours</i> ➤ Encourage toute initiative de l'étudiante qui permet l'addition de connaissances et l'actualisation de compétences et favorise la prise en	<i>Coordonnateur</i> ➤ S'assure que le processus a été respecté; ➤ Informe la professeure ou chargée de cours de la procédure; ➤ Reçoit les demandes d'autorisation de formation, colloque ou autre et en fait l'analyse avec la professeure ou chargée de cours. Donne une réponse à l'étudiante. ➤ Il y a trois réponses possibles : i. La formation compte dans les heures de stage et l'étudiante peut être libérée; étant pertinente avec le processus d'apprentissage et favorable à l'atteinte des objectifs du stage (maximum 14 heures par stage). ii. La formation ne compte pas dans les heures de stage, mais l'étudiante peut être libérée (ex : colloque de l'ordre régional); pertinente avec le processus d'apprentissage mais pas de lien avec les objectifs du stage.

	charge d'une autonomie de perfectionnement; ➤ Prend note des activités inscrites au tableau de bord; ➤ Questionne au besoin les activités inscrites (validation de la pertinence...); ➤ S'assure que les activités sont de durée raisonnable, pertinentes et n'empiètent pas sur les heures de pratique clinique attendues; ➤ Reçoit toute demande de formation intra murale de deux heures et plus; ➤ Reçoit toute demande de formation extramurale; ➤ Fait une première analyse des demandes, questionne au besoin les objectifs d'apprentissage... et dirige la demande au coordonnateur du volet administratif (processus centralisé afin d'éviter divers problèmes d'interprétation et afin d'être plus objectif);	iii. La formation ne compte pas dans les heures de stage et l'étudiante n'est pas formellement libérée (peut utiliser ses vacances); peut être pertinente pour la personne, peu de lien avec le processus d'apprentissage IPS et l'atteinte des objectifs du stage. Nb. Le tout est conditionnel à une progression normale et sans retard du stage. Un maximum de deux jours (14 heures) de colloque ou congrès peut être autorisé à même les heures de stages.
--	---	--